

DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER D'ADMISSION POUR LE PROGRAMME TRANSPORT PAR CAMION

➤ POUR SUIVRE VOTRE FORMATION EN **ATE (Alternance travail-études)**

Vous devez remettre tous les documents requis à la personne responsable en entreprise **ET** vous devrez vous déplacer à l'un de nos centres de dépôt de dossiers pour la prise de copies conformes par une personne responsable aux admissions.

Pour vous inscrire

- **Étape 1** : Inscrivez-vous à la formation sur le portail [Admission FP](#)
Dans la section :

CSS de la Rivière-du-Nord
Centre de formation professionnelle
CF du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR)

imprimez et signez le formulaire
- **Étape 2** : Rassemblez tous les documents requis et présentez-vous en personne à l'adresse mentionnée pour déposer votre demande d'admission complète.

Lorsque votre dossier aura été analysé, un verdict vous sera rendu quant à votre admissibilité à la formation.

Exigences du ministère de l'Éducation du Québec ainsi que de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Pour plus de précisions : <https://www.cftr.ca/programmes-et-formations/transport-par-camion/>



Préalables scolaires au DEP transport par camion

Vous devez présenter un dossier scolaire démontrant que vous détenez les acquis suivants (documents originaux) :

- Un diplôme d'études secondaires (DES) ou une Attestation d'équivalences de niveau secondaire AENS ;
Ou
- Les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématiques ;
Ou
- Un test de développement général (TDG) ;
Ou
- Un diplôme d'études professionnelles ayant la même catégorie de préalables ;
Ou
- Une évaluation comparative des études effectuées hors-Québec ;
Ou
- Des études équivalentes hors-Canada et être en mesure de fournir les diplômes et relevés de notes.
-

Exigences de la SAAQ pour l'obtention d'une classe 1

- Détenir un permis de conduire du Québec classe 5 (différentes conditions s'appliquent selon le nombre de mois d'expérience);
- N'avoir eu aucune suspension ou révocation du permis dans les 2 dernières années ;
- Avoir moins de 4 points d'inaptitude inscrits à votre dossier de conduite ;
- Avoir un état de santé qui répond aux exigences du Règlement relatif à la santé des conducteurs.
 - Le rapport sur l'état de santé doit être rempli par un médecin ou une infirmière spécialisée et ensuite remis à la SAAQ. Vous pouvez le déposer en ligne via [SAAQclic](#) **OU** le déposer en personne (prendre rendez-vous) **OU** l'acheminer par la poste dans un bureau de la SAAQ. À la suite de cette étape, vous recevrez la lettre : « *Décision médicale concernant votre permis de conduire* »

Documents obligatoires à fournir à l'entreprise lors du dépôt de votre demande d'admission (Les documents originaux requis devront être présentés en personne dans l'un de nos centres de dépôt)

J'ai joint à mon dossier d'admission :



- Formulaire d'admission signé (Admission FP)
- Certificat de naissance avec le nom des parents (**original**) ;
- Dossier scolaire (**documents originaux**);
- Copie du permis de conduire valide ;
- Dossier de conduite récent (moins de 6 mois);
- Lettre de la SAAQ M303 « *Décision médicale concernant votre permis de conduire* » ;
- Les 2 formulaires signés : Autorisation de divulgation des renseignements et résultats;
[Autorisation SAAQ](#)
[Autorisation CFTR](#)
- Preuve de résidence au Québec si nécessaire (original) ;
 - **Si vous êtes né à l'extérieur du Québec, des preuves concernant votre statut au Québec ou au Canada sont exigées.** Prenez connaissance des documents acceptés comme preuve de résidence au Québec en consultant notre site Internet
<https://www.cftr.ca/programmes-et-formations/transport-par-camion/> à l'étape 4

Pour rejoindre le service de l'admission au CFTR : cftradmission@cssrdn.gouv.qc.ca